

CONDITIONS GÉNÉRALES

- La réduction de 15% est offerte de façon permanente aux clients Air France et HOP!, dans le monde entier.
- Les clients d'Air France et les membres Flying Blue qui louent une voiture du 22/07/2019 au 30/09/2019 participeront à un tirage au sort pour gagner l'un des cinq (cinq) prix ci-dessous:
 - Un voyage à Nairobi-Kenya pour deux personnes, logement de 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.
 - Un voyage à Beijing-Chine pour deux personnes, hébergement 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.
 - Un voyage à Rio de Janeiro - Brésil pour deux personnes, hébergement 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et transfert aéroport-hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.
 - Un voyage à Dodoma-Tanzanie pour deux personnes, hébergement 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.
 - Un voyage à Oslo - Norvège pour deux personnes, hébergement 3 (trois) jours (2 (deux) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.
- Le client Air France doit utiliser le CDP suivant pour être éligible au tirage sort et bénéficier de la réduction sur les locations de voiture : CDP 522000
- Le client Flying Blue doit utiliser le CDP suivant pour être éligible au tirage sort et bénéficier de la réduction sur les locations de voiture : CDP 629733
- L'offre est valable pour 1 jour minimum de location. Aucune limitation du nombre maximum de jours de location ne s'applique à cette offre.
- L'offre ne peut être cumulée à aucune autre offre, remise ou promotion
- Les réductions s'appliquent à tous les frais de location obligatoires, à l'exclusion des taxes, des frais, des surtaxes, des frais de dépose et des suppléments facultatifs tels que les sièges d'enfant, les chauffeurs supplémentaires et le carburant, qui sont facturés à des taux normaux
- L'offre est valable sur les sites participants et sur une variété de groupes de voitures, mais peut varier selon le lieu et selon la disponibilité
- Toutes les locations sont assujetties aux conditions générales de Hertz
- Hertz se réserve le droit de modifier ou de supprimer cette promotion à tout moment
- Notre marque et notre modèle sont garantis uniquement sur nos collections dans les pays participants

RÈGLEMENT DU JEU :

ARTICLE 1 :

La société HERTZ France SAS au capital de 20.869.144 euros, dont le siège social se situe 1/3 avenue de Westphalie 78180 Montigny-le-Bretonneux - RCS Versailles 377 839 667, APE 711 Z organise, du 22/07/2019 - 30/09/2019 un jeu intitulé : "Hertz campagne d'été".

ARTICLE 2 :

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques âgées de 18 ans minimum, du 22/07/2019 - 30/09/2019. Le personnel des sociétés Hertz France SAS, franchisés Hertz et des sociétés prestataires de service et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération (imprimeries, conditionneurs,...) ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent participer à ce jeu. Ce Jeu n'est pas applicable pour les locations en Belgique, Pays-Bas, ou au Luxembourg.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, date de naissance, adresse email). Il ne sera accepté qu'un seul gain par personne (même nom, date de naissance, adresse email).

ARTICLE 3 :

L'opération est mise en place au départ du site www.airfrancecarrental.com ou www.airfrancecarrental.com/flyingblue.

ARTICLE 4 :

Pour jouer, il suffit de d'effectuer une location de voiture via le site www.airfrancecarrental.com ou www.airfrancecarrental.com/flyingblue.

Toute participation devra être loyale.

Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom et adresse e-mail. Cette mesure est destinée à permettre à chacun des membres d'un même foyer de participer au jeu.

ARTICLE 5 :

Hertz met en jeu 5 (cinq) prix.

- Un voyage à Nairobi-Kenya pour deux personnes, logement de 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.

- Un voyage à Beijing-Chine pour deux personnes, hébergement 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.

- Un voyage à Rio de Janeiro - Brésil pour deux personnes, hébergement 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et transfert aéroport-hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.

- Un voyage à Nouméa - Nouvelle-Calédonie pour deux personnes, hébergement 5 (cinq) jours (4 (quatre) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.

- Un voyage à Oslo - Norvège pour deux personnes, hébergement 3 (trois) jours (2 (deux) nuits), transfert en voiture et vol de l'aéroport à l'hôtel. Tous les frais supplémentaires pendant le voyage sont à la charge du gagnant. Aucun remboursement ne sera autorisé.

Le tirage au sort aura lieu au plus tard le 31/10/2019. Le gagnant recevra la notification de son gain par l'e-mail communiqué à Hertz lors de sa participation au jeu.

Il appartiendra ensuite au gagnant de contacter Hertz, par retour de mail, dans un délai de 1 mois suivant la date d'envoi du mail lui annonçant sa qualité de gagnant, afin de communiquer les dates souhaitées de location de la voiture.

Passé ce délai, sans réponse du gagnant, le lot gagné sera définitivement perdu pour le gagnant.

Le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse e-mail.

ARTICLE 6 :

Les lots ne seront pas échangeables contre un autre objet, ni contre leur contre-valeur en numéraire et ne pourront donner lieu à un remboursement partiel ou total, ni à une autre forme de versement. Un gagnant ne pouvant finalement réaliser sa location ne pourra transmettre son lot.

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler cette opération à tout moment.

ARTICLE 7 :

Les participations au jeu seront annulées si elles sont illisibles, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement. De ce fait, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra être engagée si les formulaires Internet ne sont pas enregistrés ou impossibles à vérifier.

ARTICLE 8 :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de HERTZ en écrivant à : Hertz France SAS – Département Marketing – 1/3 avenue de Westphalie – 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice Hertz France dans le cadre de ce jeu.

ARTICLE 9 : La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.